

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 34 (1988)
Heft: 11

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

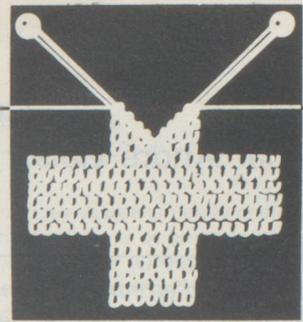
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Septembre

- * En 1987, 530 cas d'effets secondaires, suite à l'absorption d'un médicament, ont été annoncés au Centre suisse de pharmaco-vigilance. Les anti-rhumatismaux, les antibiotiques, les somnifères et les analgésiques ont provoqué le plus souvent des effets secondaires indésirables.
- * La commission des affaires étrangères du Conseil national juge « regrettable » l'importation massive de diamants bruts d'Afrique du Sud en Suisse.
- * Afin de diminuer ses frais d'exploitation, la Société suisse de navigation rhénane décide de réduire d'environ deux tiers l'effectif de sa flotte.
- * A Berne, quelque 1 400 musiciens appartenant à 21 formations en provenance de 7 pays européens prennent part au Festival international de musique à vent. 30'000 spectateurs assistent au défilé dans les rues de la vieille ville.
- * Les Forces motrices bernoises envisagent de construire une centrale solaire au Mont-Soleil (BE). D'une puissance de 500 kW/h, elle aurait une vocation d'installation pilote et de démonstration.
- * Après plus de 2 ans d'études et d'expériences, des vigneron valaisans commencent à livrer sur le marché suisse un vin issu de la « production intégrée ». Ces crus sont créés en appliquant de façon draconienne les principes de production axés sur une meilleure protection de l'environnement et une limitation stricte des produits chimiques.
- * La Suisse décide d'envoyer en Namibie une centaine de personnes pour épauler médicalement les forces de l'ONU.
- * A La Haye, Adolf Ogi, chef du Département fédéral des transports convainc son homologue hollandaise, Neelie Smit-Kroes, du bien fondé de la solution offerte par la Suisse au problème du transit des poids lourds à travers les Alpes : un corridor ferroviaire.
- * La Conférence des évêques suisses déplore le manque de transparence dans la

politique d'information du Vatican. De plus, elle adopte de nouveaux statuts, accordant aux femmes une meilleure participation à la vie pastorale, ecclésiale et sociale dans les Eglises locales suisses.

- * Le vacherin Mont-d'Or, qui avait été interdit l'an passé pour cause de listéria, revient. Il sera plus rare, plus cher, et bien entendu plus propre.
- * Suite à la journée nationale de solidarité en faveur des victimes des catastrophes naturelles du Soudan, de l'Inde et du Népal, la Chaîne du bonheur annonce des dons pour près de 10 millions de francs suisses.
- * Ouverture à Lausanne du Comptoir Suisse. Invités d'honneur de la cuvée 1988 : le Maroc, la Hongrie, la Haute-Savoie et les PTT.
- * La cour suprême du canton de Zurich condamne à une peine de prison de 60 jours, une toxicomane zurichoise, porteuse du virus du sida, pour n'avoir pas utilisé de préservatifs lors de relations sexuelles.
- * Selon un sondage publié par la Basler Zeitung, 74,2 % des Suisses sont pour l'abandon de Kaiseraugst. Les pourcentages des opposants étaient de 40 % en mars 1985 et de 48 % en février 1987.
- * Le maire de Zurich, Thomas Wagner, demande au Conseil fédéral d'étudier la question de l'invitation du secrétaire général du Parti communiste d'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, pour inaugurer les Semaines culturelles de juin 1989, consacrées à la culture russo-soviétique.
- * La conseillère fédérale Elisabeth Kopp reçoit le ministre britannique de l'intérieur, M. Douglas Hurd. L'asile, le blanchissage de l'argent sale et le contrôle des frontières sont au centre des entretiens.
- * Le Conseil fédéral demande au Gouvernement de Bagdad de renoncer à l'usage de gaz toxique contre la minorité kurde d'Irak.
- * L'Office fédéral de l'énergie estime qu'il est possible de produire de l'électricité d'origine solaire avec des installations photovoltaïques placées le long des voies de chemin de fer et des autoroutes.

* Lors d'une manifestation, Greenpeace demande la fermeture d'une usine de recyclage des déchets à Schlieren (ZH). Après analyses chimiques, il ressort que des déchets hautement toxiques sont traités par des moyens vétustes. Des solvants partent dans les airs ou s'infiltrent dans le sol.

- * La pollution de l'air par l'anhydride sulfureux et le dioxyde d'azote continue à être trop élevée dans le centre des villes et les agglomérations. On mesure jusqu'au triple des valeurs limites pendant 10 à 60 jours par an.
- * Un tribunal administratif allemand refuse d'accorder l'asile à l'objecteur de conscience suisse Kurt Meister. En Allemagne, une condamnation pour refus de servir l'armée de son pays n'est pas considérée comme un motif d'asile.
- * Selon l'OFIAMI, le nombre de chômeurs en Suisse a régressé de 804 unités en août par rapport au mois précédent et s'est inscrit à 20'159, niveau le plus bas depuis octobre 1982.
- * Le « Quotidiano » dernier-né de la presse tessinoise, annonce sa collaboration régulière avec l'un des plus prestigieux journaux économiques italiens « Il Sole-24 Ore » qui lui fournira des articles pour un supplément économique hebdomadaire.

* Le ministre français de la culture, Jack Lang, décide d'empêcher la sortie du portrait du duc d'Orléans, peint par Ingres en 1842, et vendu par le Comte de Paris à un industriel lausannois. Un récent décret classe ce tableau parmi les monuments historiques.

* Un couple neuchâtelois est condamné à 20 francs d'amende et 33 francs de frais chacun pour avoir permis à leur fille de faire l'école buissonnière.

* Selon un arrêt publié par le Tribunal fédéral des assurances, les caisses maladies devront prendre en charge les opérations de changement de sexe, lorsque c'est le seul traitement possible de troubles psychiatriques graves. Toutefois, l'opération supplémentaire pour reconstruire un nouveau sexe reste à la charge du patient.

(Suite page 13)

commerce suisse, Bruxelles.

2. « Le marché intérieur et les exportations suisses. » Exposé de M. Peter Coppetti, entrepreneur, Näfels.

Cette approche, par deux industriels, l'un de l'étranger, l'autre de l'intérieur, nous a conduit dans le domaine concret du fonctionnement des accords actuels entre la Suisse et la CEE et des évolutions prévisibles à l'horizon 1992. On a insisté sur le fait que la Suisse est partenaire privilégié de la CEE. En 1987, environ 73 % des importations de la Suisse provenaient de la Communauté, alors que 55 % des exportations étaient dirigées vers cette dernière. Un tel acquis ne saurait être remis en cause et tout doit être mis en œuvre pour le préserver. Les entreprises, quant à elles, doivent revoir leur stratégie dans une optique d'internationalisation croissante. Il appartient aux autorités de poursuivre activement les négociations, en utilisant tous les atouts disponibles et d'intensifier l'information tant au profit des milieux industriels et commerciaux que de l'ensemble de la population.

Nous abordons enfin le troisième chapitre intitulé :

« Problèmes et requêtes des Suisses de l'étranger des pays de la CEE. »

L'unique intervenant en la matière fut le ministre Walter Fetscherin, Chef du Service des Suisses de l'étranger, du DFAE.

Il aborda les problèmes qui quotidiennement se posent et se poseront davantage aux Suisses résidant dans l'un des pays membres de la CEE dans les domaines de l'établissement, des autorisations de travail, de la formation, de l'équivalence des diplômes, de la fiscalité et des avantages sociaux. La discrimination dont souffrent ces ressortissants, en comparaison de ceux des pays membres, qui bénéficieront d'une plus large liberté de mouvement et d'établissement, menace de s'intensifier sauf accord à intervenir. Le Secrétariat des Suisses de l'étranger suit ces problèmes de très près et recevra avec intérêt toutes les réclamations et suggestions que les ressortissants suisses de l'étranger pourraient lui adresser.

En conclusion, on retiendra des avis exprimés et des échanges de vue qui ont suivi, que le problème, dans l'immédiat, ne se pose pas à la Suisse en termes d'adhésion ou de non-adhésion à la CEE, cette dernière n'étant d'ailleurs

pas en situation d'accueillir de nouveaux membres avant l'intégration complète du Portugal et de la Grèce.

Au reste les Conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz (DFEP) et René Felber (DFAE) ont présenté à la presse, pas plus tard que le mardi 13 Septembre 1988, le rapport intitulé « Comment être de l'Europe à part entière sans adhérer à la Communauté. », en précisant que la voie actuellement suivie par la Suisse est celle de la non-adhésion, sans toutefois que les portes soient fermées pour l'avenir.

Une constatation s'impose : l'unification européenne est désormais relancée, quelles que soient les difficultés que pourra rencontrer sa réalisation finale. Ce fait constitue donc une composante majeure de l'Europe de demain. Il appartient aux Suisses, de l'intérieur et de l'extérieur, d'en prendre conscience sans refuser de regarder la réalité, fût-elle dérangeante, en face. Nul doute que l'on peut compter sur l'effort tenace et obstiné des autorités fédérales et des hauts fonctionnaires investis de la négociation du dossier, pour la poursuite de cette écrasante entreprise.

Cette tâche doit être corroborée par une information constante et claire sur les enjeux qui sont en cause et les concessions qu'il y aura lieu de faire, sur le plan économique comme sur le plan politique, pour que les intérêts vitaux de la Suisse de demain soient préservés au mieux.

André Geiser,
Membre de la Commission
des Suisses de l'étranger.

A louer

Paris X^e, proche square Montholon :

Appartement 3 pièces :
cuisine, salle de bains, 74 m²,

Récemment refait. 5^e étage, ascenseur.

Sur cour, double exposition
soleil. Chauff. central

Conditions spéciales à compatriote.

S'adresser au journal qui transmettra.

Au fil des jours

(Suite de la page 11)

* Les juges valaisans condamnent un automobiliste à 2 ans de prison ferme pour récidives d'ivresse au volant, dont une avec mort d'homme. Par contre, le permis de cet assassin n'a pas encore été définitivement retiré.

* La coopération entre policiers italiens, français et suisses porte ses fruits : Antonio de Luca, brigadiste rouge recherché depuis 1985, est arrêté à la gare de Bâle. Dans ses poches, outre un billet de train, un Mauser 7,65.

* Abonnés au télex et au téléfax, attention : « TPP Anstalt », firme établie au Liechtenstein, essaie de faire payer 726,40 francs suisses pour une inscription sur une soi-disant liste internationale, en envoyant une facture, qui a toute l'apparence de celle des PTT, mais n'en est pas une.

* Le Conseil des Etats ratifie l'accord de coopération nucléaire entre la Suisse et le Canada.

* Le Conseil d'état zurichois décide que les communes du canton seront obligées de mettre sur pied un service de sécurité armé. Cette milice armée interviendra en situation extraordinaire.

* L'alpiniste valaisan André Georges, dont la mort avait été annoncée par erreur, atteint le sommet de l'Everest.

Octobre

* Les Jeux Olympiques de Séoul sont terminés. Les athlètes suisses ramènent 2 médailles d'argent, 2 de bronze et 12 diplômes olympiques.

* Le Conseil fédéral choisit notre prochain avion militaire : il s'agit du F/A-18 Hornet du constructeur américain McDonnell/Douglas.

* Le Gouvernement bernois propose que les drogues dites douces, comme le haschisch ou la marijuana soient légalisées et que la consommation de drogue ne soit plus punissable.

* Réunis 2 jours à Interlaken (BE), sous la présidence d'Adolf Ogi, les ministres des transports d'Autriche, d'Italie et de RFA réaffirment la nécessité de nouvelles transversales ferroviaires alpines nord-sud. Ils veulent aussi que la Suisse lève la limite de 28 tonnes pour les poids-lourds.

* Le Conseil national recommande le rejet de l'initiative « Pro vitesse 100/130 », par 125 voix contre 24.